

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	4 mars 2015	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	4 mars 2015	En exercice: 50
		Présents : 45
		Votants : 50

Séance du 12 mars 2015

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le douze mars deux mille quinze à dix neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville de Joigny, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, M. Laurent RIOTTE, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre ROUSSEAU, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAIN, Mme Frédérique COLAS, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRE, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, M. Yann CHANDIVERT, Mme Isabelle MICHAUD, Mme Christine DEVILLECHABROLLE, M. François JACQUET, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE, M. Laurent CHAT, Mme Eliette ITALIANO, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, M. Alain PETER, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, Mme Monique GILLEQUIN

ETAIENT ABSENTS

Mme Catherine DECUYPER, procuration à M. Patrick LEMAISTRE
M. Benoît HERR, procuration à Mme DEVILLECHABROLLE
M. Jean PARMENTIER, procuration à M. Bernard MORAIN
Mme Corinne BALLANTIER, procuration à M. Jacques COURTAT
Mme Laure FARO, procuration à Mme Sylvie BLANC

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : adoption du compte de gestion de Madame la Trésorière de l'exercice 2014

OBJET : adoption du compte de gestion de Madame la Trésorière de l'exercice 2014

Monsieur le Président indique que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2014 a été réalisée par la Trésorière de Joigny et que les Comptes de gestion du budget principal et du budget annexe établis par cette dernière sont conformes aux Comptes Administratifs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions budgétaires de la M14

Vu la délibération n° FIN/2014/44, approuvant le Budget Primitif 2014,

Vu les délibérations n° FIN-72 du 29 septembre 2014, et FIN-96 du 17 décembre 2014, approuvant les décisions modificatives n° 1 et 2 du budget 2014,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des Comptes Administratifs du Président et des Comptes de gestion de la Trésorière de Joigny,

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **PREND ACTE**
- **APPROUVE** les Comptes de gestion de la Trésorière, du budget principal et du budget annexe UR 18, pour l'exercice 2014 dont les écritures sont conformes à celles des Comptes Administratifs du Président pour le même exercice.

Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET

Date de réception
par la Préfecture :

date de publication :

23/03/15
Communauté de Communes
du Jovinien

